CONTRAT DE COOPERATION COMMERCIALE

au contrat cadre de coopération en date du/...../

Entre les Soussignés

La SAS SELECTYS au capital de 500 000 euros, titulaire de la carte professionnelle d'agent immobilier n°05-164 délivrée par la préfecture des Hautes Alpes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap, sous le n° 428 778 625, dont le siège social est au 3 Bis av Foch 05000 GAP, représentée par Monsieur Jeremy ACHACHE.

Ci après dénommée la Société SELECTYS

<u>Et</u>

La SARL		dont le siège s	social est à	
au capital	de	€, représentée par son géra	ant	 et immatriculée
au Registr	e du Commerce de		sous le n°	

Ci après dénommé le Prescripteur

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Les parties ont signé le/ un contrat cadre qui régit leur relation de manière générale. Afin d
rendre effective leur collaboration, elles ont convenu de préciser les modalités particulières applicables au
titre du programme : PRA SAINTE MARIE

ARTICLE 1 - PRODUIT DISTRIBUE

SELECTYS confie au Prescripteur le soin de distribuer les produits ainsi désignés :

- Le Programme « PRA SAINTE MARIE »

ARTICLE 2 – PRIX PRATIQUE

Le Prescripteur aura pour rôle de distribuer le produit selon les prix qui sont fixés par le fournisseur dans les conditions qui figurent en annexe, annexe qui sera visée par les parties et restera jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 – OUTILS DE VENTE

Afin de l'aider dans son rôle de distributeur, le Prescripteur se voit confier les outils suivants :

- Documents commerciaux, administratifs.

ARTICLE 4 – REMUNERATION

La rémunération que recevra le Prescripteur en contrepartie de la distribution de ces produits sera ainsi calculée :

8 % HT sur le prix de vente HT pour la vente d'appartements et/ ou de parkings

En cas de vente d'un produit à un contact que Selectys aurait donné au prescripteur, son taux de rémunération sera automatiquement diminué d'1 point.

ARTICLE 5 – AUTRES DISPOSITIONS

Aucune des autres dispositions du contrat cadre en date du/, non contraires à celles d	lu
présent avenant n'est modifiée.	

Fait à GAP le :	//	(en deux	exemplaires)
-----------------	----	-----------	---------------

La Société SELECTYS en la personne de : Mr ACHACHE Signature précédée de la mention ''lu et approuvé''